



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 DECEMBRE 2022  
2022/118**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le mercredi sept décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	24
Nombre de votants	27

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, M Robert ACQUITTER, Mme Marie-Renée BIZET, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Laurent LELIEVRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, Mme Irène AMATO, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Jeanne DELASSUS (pouvoir à Mme Irène AMATO), M. Laurent GIRARD (pouvoir à Mme Emmanuelle DEBUSSCHERE), M. Yannick DANIEL (pouvoir à M Michel CADIET), M. Romain LAUNAY, Mme Michelle GUILLEUX.

Secrétaire de séance : Mme C. BERTHO

**TARIFS DES PRETS DE MATERIELS ET LOCATIONS DE SALLES 2023**

Rapporteur : Michel CADIET.

Monsieur Michel CADIET, Adjoint au Sport, Loisirs et Vie Associative, explique qu'il existe 2 séries de tarifs pour la location de petit matériel : les tarifs applicables aux particuliers et les tarifs applicables à CAP Atlantique. Concernant CAP Atlantique, le matériel est le plus souvent loué pour des manifestations organisées au château de Ranrouët.

Il précise que le matériel est prêté gratuitement aux associations.

Il présente les propositions suivantes :

- Augmentation de 5 % sur les tarifs de location des petits matériels par rapport à 2022
- Augmentation de 3 % sur les tarifs des salles par rapport à 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU l'avis favorable de la commission Vie Associative, Sports et Loisirs du 15 novembre 2022,  
 VU l'avis favorable de la commission Finances, Personnel et Vie Economique du 22 novembre 2022,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit fixer chaque année les tarifs applicables l'année suivante,

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- ◆ DE FIXER les tarifs suivants :

LOCATION DE PETIT MATERIEL AUX PARTICULIERS :

	2023
Chaise	1,05 €
Banc	2,10 €
Petite table	5,25 €
Pénalité de retard pour un non-retour du matériel au-delà de 2 jours (ex : après le mardi soir, si location week-end)	30 €

LOCATION DE PETIT MATERIEL A CAP ATLANTIQUE :

	2023
Chaise	1,05 €
Banc	2,10 €
Petite table	5,25 €
Podium : forfait de montage	340 €
Tribune 144 places : prix unitaire	250 €
Forfait par rangée supplémentaire	40 €

LOCATION DE SALLE :

Horaires : 8h à 2h (sauf Marlais : 8h à 22h)	Marlais (A. TEXIER)	La Ville Perrotin (G. LELAY)	Pompas	
			Petite & Grande Salle	Petite Salle (Seule)
Caution	500 €	500 €	500 €	
Pénalité absence entretien des locaux	70 €	70 €	70 €	

<b>Commune *1</b>				
- 1/2 journée (9h00 consécutives)	54 €	65 €	75 €	32 €
- Journée (de 8h00 à 2h00)	105 €	128 €	146 €	
- Forfait 2 jours	180 €	214 €	250 €	56 €
- Forfait 4h00 (préparations de salle ou réunions)	26 €	32 €	36 €	26 €
<b>Hors Commune *2</b>				
- 1/2 journée (9h00 consécutives)	74 €	85 €	95 €	54 €
- Journée (de 8h00 à 2h00)	146 €	169 €	190 €	
- Forfait 2 jours	250 €	321 €	362 €	92 €
- Forfait 4h00 (préparations de salle ou réunions)	36 €	52 €	47 €	36 €
<b>Associations d'Herbignac, Cap Atlantique et autre collectivité</b>				
- Activités non payantes ou non lucratives	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
- Activités Payantes ou lucratives	43 €	43 €	43 €	

Salle de la Minoterie (9h00 consécutives maximum)	58 €
Maison des Associations (9h00 consécutives maximum)	63 €

\*1 Commune = domiciliation ou résidence secondaire sur Herbignac

\*2 Hors commune = hors domiciliation et hors résidence secondaire sur Herbignac

Toute activité à des fins commerciales est complètement exclue dans les salles municipales.

<b>Associations d'Herbignac</b>	
Salle hors commune pour activité à but lucratif (*)	88 €

(\*) salle ayant fait l'objet d'une convention entre Herbignac et la commune propriétaire.

<b>Salle d'exposition du patio</b>		
Association(s) ou Artiste(s) : Exposition non lucrative	Gratuit	
Association(s) ou Artiste(s) : Exposition lucrative	Prix à la Journée	21 €
	Forfait 1 Semaine (7 jours)	125 €

## FACTURATION DE BADGE

<b>Badge d'accès au complexe sportif</b>	
Facturation perte de badge aux associations et établissements scolaires.	30 € l'unité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

*Certifié exécutoire par la Maire compte tenu  
De la réception en Préfecture, le 16 décembre 2022  
Et de la publication, le 14 décembre 2022*

*Pour extrait certifié conforme  
La Maire,  
Christelle CHASSÉ*

